

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 019-211904206-20240626-DELIB04062024-DE

Le vingt six juin deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés :

Excusés non représentés : Julien BARATAUD

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2024

Délibération 04062024

Validation devis travaux appartement ancienne poste

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le projet de travaux de rénovation du 2^{ème} appartement du bâtiment de l'ancienne poste pour un coût estimatif de 54 000€ TTC.
Monsieur le Maire rappelle que les crédits nécessaires à la fin des travaux ont été inscrits au budget communal 2024.

Monsieur Christophe BOURDET présente les derniers devis pour terminer les travaux dans le 2^{ème} appartement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** les devis suivants :

- CMS : fournitures, travaux rez de chaussée, 1^{er} étage et 2^{ème} étage (reprise, peintures, parquet) pour un montant de 6 477.60 € TTC
- CMS : Bloc porte et isolation cave pour un montant de 1 053.73 € TTC
- Leroy Merlin : Diverses fournitures, évier inox et mitigeur pour un montant de 555.04 € TTC

➤ **AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

Membres présents : 14

Membres absents : 1

Votants : 14

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 28/06/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 27/06/2024